

COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Février 2014



L'alerte a pour objectif l'annonce de manière massive d'un danger imminent afin de pouvoir prendre toutes les mesures de protection adaptées.

L'envoi de SMS, l'insertion d'information sur le site Internet de la commune, (www.saintbarthelemydevals.fr), haut-parleurs, affichages dans les commerces, pourront être utilisés pour informer les habitants en fonction de la situation et du danger.

Vous pouvez communiquer votre adresse mail et votre numéro de téléphone mobile à l'adresse : mairieinfos26@orange.fr ou en mairie en précisant votre nom, prénom et adresse.

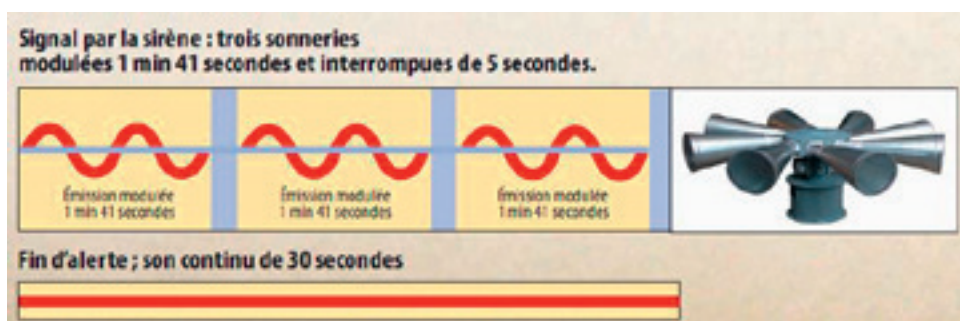
En fonction de l'événement et du niveau de risque (alerte météo....), des fermetures de voiries pourront être effectuées, mais également la limitation d'accès aux lieux publics (écoles, base de loisirs, parcs municipaux, stades...)

La sirène est également un moyen d'alerte. *La commune dispose d'une sirène sur le centre de secours.*

En cas de dangers imminents, la sirène permet d'attirer rapidement l'attention de la population, afin de prendre les mesures de sauvegardes appropriées



Le réseau national d'alerte : essai sirène le premier mercredi de chaque mois



Quelle que soit la menace, le signal national d'alerte doit susciter les réflexes suivants :

- Ne pas rester dans la rue (à l'endroit le plus exposé)
- Se confiner dans un local clos et se calfeutrer (portes et fenêtres fermées)
- Ne pas téléphoner, laisser libre les réseaux pour les secours
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne pas fumer, éviter flammes et étincelles
- S'assurer que l'entourage a reçu la consigne
- Ecouter radio bleu Drôme Ardèche 87.9 FM





Le risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Les risques majeurs en France :

Dont Risques majeurs identifiés pour Saint-Barthélemy-de-Vals*

Risques naturels	Risques technologiques	Risques sanitaires	Menaces majeures
-Avalanche -Eruption volcanique -Canicule* -Cyclone -Feu de forêt -Grand Froid* -Inondation* -Mouvement de terrain* -Séisme* -Tempête* -Tsunami	-Accident industriel -Accident nucléaire* -Rupture de barrage* -Transports de matières dangereuses* - Risques miniers	-Pandémie grippale* -Epizootie*	-Cyber-attaque* -Menace terroriste*

L'information préventive constitue le fondement de la politique de prévention des risques majeurs. Cette information est conduite par le Préfet qui établit le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) (consultable en mairie et sur le site internet de la Préfecture) et par le Maire au travers du **Document d'information communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

Le DICRIM est réalisé par le maire **et il a pour objectif d'informer les habitants de la commune** sur les risques naturels et technologiques, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre et les moyens d'alerte en cas de risque.

Le DICRIM s'intègre au plan communal de sauvegarde qui vise à préparer et organiser la commune pour faire face aux situations d'urgence.

Cette information préventive intègre également pour notre commune le Plan de Prévention des Risques Naturels inondations (PPRni) approuvé le 15/03/2004 et l'obligation d'information acquéreur locataire sur le risque auquel est soumis le bien immobilier et également des sinistres subis par ce bien lors de catastrophes passées, l'affichage des consignes dans les lieux publics et l'inventaire et l'établissement des repères de crues.

Ce document est à conserver, il vous permettra de vous protéger en cas de risques majeurs : recommandations, bons réflexes et attitudes à adopter. Consultez-le régulièrement et sensibilisons nos enfants à la culture du risque.

Sommaire

L'alerte	Page 1	Le risque rupture de barrage	Page 6
La gestion de crise	Page 2	Le risque nucléaire	Page 7
Les Intempéries	Page 3	Les autres risques majeurs	Page 7
Le Risque inondations	Page 4	Carte des risques	Page 8
Le Risque mouvements de terrain	Page 5	Informations	Page 9
Le risque sismique	Page 5		
Le risque transports de matières dangereuses	Page 6		

La gestion de crise : l'affaire de tous

Au niveau départemental :

Le plan ORSEC (plan d'organisation de la réponse de la sécurité civile) : Ce plan élaboré par le Préfet détermine l'organisation des secours et recense l'ensemble des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre. Il comprend des dispositions générales applicables en toutes circonstances et des dispositions propres à certains risques particuliers.

Au niveau communal :

Le PCS (plan communal de sauvegarde) : Ce plan élaboré par le Maire est un outil organisationnel qui définit les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Dans les établissements scolaires :

Le PPMS (plan particulier de mise en sécurité) : Ce plan élaboré par le directeur de l'école précise les modalités de mise en sécurité des élèves lors du déclenchement d'une alerte ou durant lors de l'apparition d'un risque.

Le plan familial mise en sécurité (PFMS)

Une catastrophe majeure, par définition, est une épreuve qui désorganise la société et laisse l'individu seul face à la crise pendant un temps plus ou moins long. Pour la surmonter, il est essentiel d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts éventuels sur vos biens.

La préparation est une responsabilité partagée, qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui peut et doit y participer. **Préparer votre PFMS en famille**

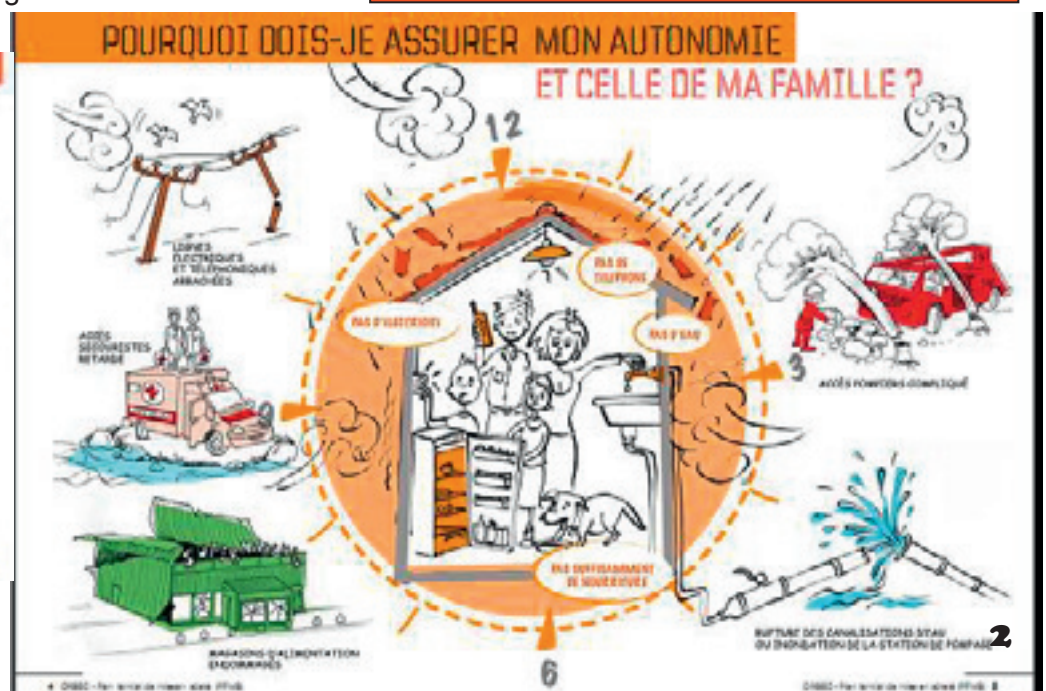
- Se renseigner sur les risques de votre commune
- Connaître les dispositifs d'alerte (sirène...)
- Situer les organes de coupure de l'eau, électricité, gaz, ventilation...
- Concevoir des dispositifs préventifs permettant de limiter des dégâts. (Batardeau, mise hors d'atteinte, débroussaillage, ..)
- Connaître les consignes de sécurité
- Repérer les lieux de confinement, les points hauts et les itinéraires à utiliser en cas d'évacuation
- Préparer votre kit d'urgence

Kit d'urgence en attendant les secours

- Radio à piles et des piles
- Lampes torches et des piles
- Eau potable en bouteilles (2 l/personne)
- Trousse de secours
- Matériel pour le confort des enfants (couches.)
- Nourriture (type barres de céréales)
- Double des clés (voiture et maison)

En cas d'évacuation prener le kit et

Les papiers importants (chéquier, CB, carnet de santé...), téléphone portable et son chargeur, Argent liquide, papier hygiénique, produits d'hygiène, Médicaments, ...



Intempéries – Aléas climatiques



Le risque intempéries comprend tous les phénomènes météorologiques dangereux, d'après la classification de Météo France (vents violents – fortes précipitations – les orages – la neige et le verglas – le grand froid – la canicule)

La carte de vigilance de Météo France représente le danger à l'aide de 4 couleurs : **vert – jaune – orange – rouge**. Si le niveau de vigilance est **orange ou rouge** des bulletins de suivi sont émis.

Neige et verglas :

- N'entreprenez aucun déplacement
- Si vous devez vous déplacer, signalez votre départ et la destination à des proches
- Prévoyez des équipements minimum en cas d'immobilisation prolongée
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs

Grand froid :

- Limitez les activités extérieures, surtout pour les personnes à risques
- Si vous devez sortir, habillez-vous chaudement en vous couvrant la tête et le bas du visage
- A la maison, ne faites pas surchauffer les poêles à bois et les chauffages d'appoint en raison du risque incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone. N'obtenez pas les bouches d'aération
- Prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgées ou handicapées et/ou isolées de votre voisinage ou entourage

Canicule :

- Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour
- Ne sortez pas aux heures chaudes. Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers
- Pendant la journée fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit
- Utilisez ventilateur ou climatisation ou essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé au moins 3 heures par jour.
- Prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgées ou handicapées et/ou isolées de votre voisinage ou entourage
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour

Vents violents :

- Restez chez vous, rangez les objets exposés au vent n'intervenez surtout pas en toiture
- Evitez toute activité extérieure, si vous devez vous déplacer, empruntez les grands axes de circulation.

Orages :

- Eviter les activités extérieures, si vous devez vous déplacer, soyez très prudent.
- Si vous êtes à l'extérieur abritez-vous hors zones boisées
- Sur la route ne quittez pas votre véhicule

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
- Pas de vigilance particulière.



Inondations



Lorsque les pluies abondantes surviennent, le débit des rivières, ruisseaux, combes et fossés augmentent. Cela peut entraîner une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau. Cela peut entraîner également un ruissellement des eaux dû à l'imperméabilisation des sols et à une capacité insuffisante d'évacuation du réseau d'eaux pluviales (canalisations, fossés...)

A Saint-Barthélemy-de-Vals, ce risque se traduit par d'importantes crues de la Galaure et ses affluents (ruisseaux, combes, fossés...). Ces crues exposent de nombreuses habitations, des entreprises, espaces agricoles et des voies de circulation sur une partie importante du territoire communal.

La Galaure est longue de 52 km et elle prend sa source à Roybon (38) pour se jeter dans le Rhône à Saint-Vallier, son bassin versant a une surface de 232 km².

En raison de la faible perméabilité de son bassin versant et des fortes averses à caractère orageux cela entraîne des crues extrêmement brutales de faible durée et de fort débit de pointe. La montée des eaux hors de son lit mineur peut s'effectuer en deux heures.

Le débit moyen de la rivière est de 2 à 3m³/seconde et il peut atteindre 240m³/seconde comme le 23 octobre 2013.

De par son relief de collines et de coteaux aux versants relativement raides drainés par des combes qui peuvent se transformer en véritable petits torrents, la commune comprend plusieurs des ruisseaux et des cours d'eau intermittents qui peuvent déborder (l'Emeil, la Cancette, la combe Jacquet, combe Garigou, le Douévas, combe pourrie, combe Savignon, combe couvent, combe Perline...)

Les inondations les plus marquantes (année):

2013 – 2008 – 1999 – 1993 – 1988 – 1968 – 1960 – 1954 - 1937

Les bons réflexes à avoir

Avant	Pendant	Après
-Prendre connaissance des risques -Préparer des dispositifs d'obstruction (batardeaux, clapets anti-retour) -Surélever le mobilier -Préparer l'évacuation	- Stationner les véhicules sur un point haut - Fermer portes, fenêtres, soupiraux et installer les dispositifs d'obstruction - Ne pas traverser les zones inondées à pied ou en voiture) - suivre les consignes des autorités - monter à l'étage	-Aérer et nettoyer soigneusement avec un désinfectant les pièces -Ne rétablir l'électricité qu'après le contrôle d'un professionnel -Chauffer les pièces -Conserver les biens endommagés -Alerter votre assureur



Le risque mouvements de terrains



Le mouvement de terrains est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Ces mouvements sont des glissements de terrain, des chutes de blocs et éboulements, des coulées de boues, des effondrements et des érosions de berges.

La commune de Saint Barthélemy de Vals est exposée à ce risque. Les fortes pluies sont souvent accompagnées de fortes coulées de boues. Des phénomènes d'érosion de berges de la Galaure sont régulièrement constatés. Des chutes de pierres peuvent se produire le long de la « route de Saint Vallier » et de « Rochetaillée. »

Les bons réflexes à avoir

Avant	Pendant	Après
-Prendre connaissance des risques encourus et des consignes de sauvegarde - Signaler l'apparition de fissures dans le sol, ou de modifications des constructions (fissures craquements, apparition de blocs en surplomb d'une falaise...	- S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse, fuir latéralement. - Ne pas revenir sur ces pas - Ne pas prendre l'ascenseur - En extérieur s'abriter derrière un obstacle	-Fermer le gaz et l'électricité -Empêcher l'accès au public -Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé



Le risque sismique zone 3

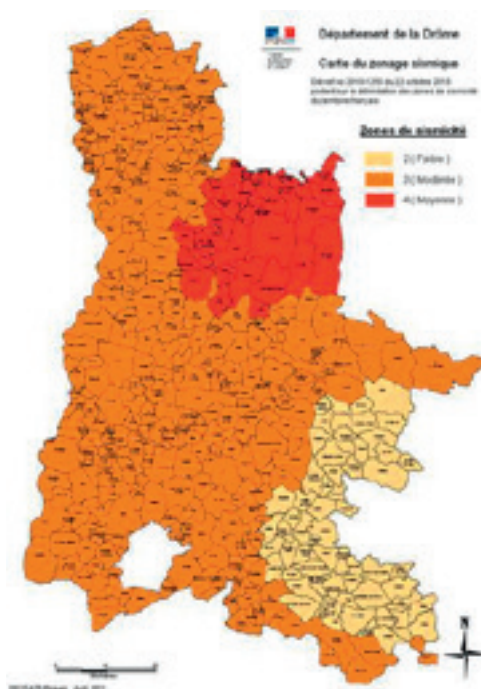


Le séisme provient d'un déplacement brutal du sol se traduisant par une vibration du sol.

La commune de Saint Barthélemy de Vals est classée en risque modéré.

Les bons réflexes à avoir

Avant	- Repérer les points de coupure de gaz, eau et électricité
Pendant	- A l'intérieur se mettre près d'un mur ou sous un meuble solide. S'éloigner des fenêtres - A l'extérieur ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui risque de s'effondrer. S'éloigner des bâtiments - En voiture arrêtez-vous et ne sortez pas de votre véhicule
Après	- Se méfier des répliques - Sortir rapidement du bâtiment en coupant si possible gaz et électricité





Le risque transport de matières dangereuses est l'accident d'une unité mobile (camion...) ou d'une canalisation entraînant des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement. Les risques sont ceux des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

L'activité industrielle sur la commune de Saint Barthélemy de Vals n'engendre pas un trafic de TMD. Néanmoins l'autoroute A7 traverse le territoire communal, sur plus de 4 km. Parmi les plus de 70 000 véhicules empruntant cet axe chaque jour plusieurs centaines concernent des véhicules TMD. La Départementale 51 est également empruntée par des TMD. Les autres réseaux peuvent être utilisés de manières occasionnelles (livraison de fioul....) Les principaux dangers liés aux TMD sont le risque d'explosion, d'incendie et de nuages toxiques.

Les bons réflexes à avoir

Avant	Pendant	Après
-Savoir identifier un convoi de matières dangereuses (symboles de danger) ex. 66 Code danger 1557 code produit Symbole de danger - Connaître les dispositifs d'alerte	-Si vous êtes témoin d'un accident : Baliser l'accident, éloigner les personnes, alerter les secours -En cas de fuite ou d'incendie du produit Ne pas entrer en contact avec le produit éloignez-vous, rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri, arrêter la ventilation, calfeutrer les aérations, ne pas fumer. Attendre la fin de l'alerte ou les consignes des autorités	-Vous tenir éloigné des points dangereux



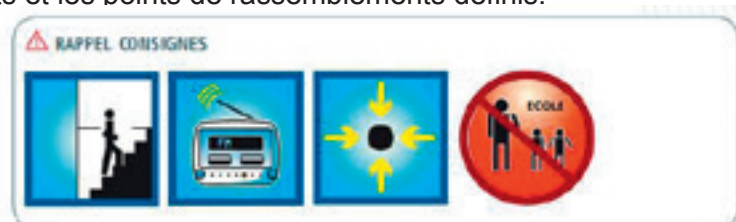
Le risque rupture de barrage



A la suite d'une rupture de barrage, on observe en aval du barrage une inondation de nature à causer des dommages très importants, suite au déferlement d'une onde de submersion plus ou moins importante selon le type de barrage et la nature de la rupture.

Le barrage de Vouglans se situe dans le Jura, sa rupture entraînerait une vague de submersion sur le Rhône qui toucherait la partie extrême ouest de notre commune (route de Saint Vallier) dans un délai de 13h30.

En cas de rupture d'un barrage, il convient de connaître le signal d'alerte (corne de brume si vous êtes à proximité) et regagner rapidement les points de regroupement hauts et les points de rassemblements définis.



Le risque nucléaire



Le risque nucléaire provient de la survenance éventuelle d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir lors d'accidents de transports ou de dysfonctionnements graves sur une installation nucléaire industrielle.

La commune de Saint Barthélemy de Vals se situe dans la vallée du Rhône, plusieurs sites nucléaires sont implantés : Cruas (07), Tricastin (26), FBFC Romans (26), Saint Alban/Saint-Maurice (38).

La commune de Saint-Barthélemy de Vals se situe dans le rayon des 30 km par rapport au CNPE de Saint-Alban/Saint-Maurice.

Des accidents liés aux transports de matières radioactives par voie routière ou chemin de fer concerneraient également notre territoire

Les bons réflexes à avoir

Avant	Pendant	Après
- S'informer sur les risques	-La première consigne pourra être le confinement : Se mettre à l'abri, Fermer portes et fenêtres, arrêter la ventilation, écouter la radio - Si la situation l'exige la Préfecture pourra préconiser la prise de comprimés d'iode (pour notre commune point de distribution : salle du conseil à la mairie	-Suivre les consignes des autorités



Les autres risques

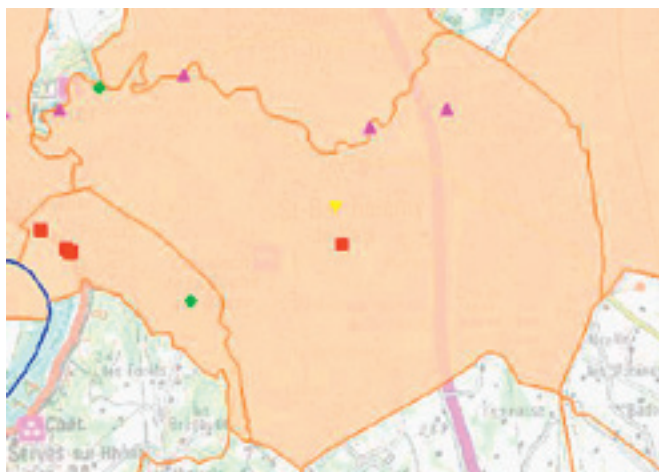
Pandémie grippale	Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente.
Epizootie	Le mot épizootie décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes . Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire par les mouvements commerciaux d'animaux ou de produits ou au fil des flux migratoires d'oiseaux sauvages.
Menaces terroristes	Cela peut se traduire par des vagues d'attentats Plan vigipirate : niveau jaune – orange – rouge – écarlate
Cyber-attaque	On appelle cyber-attaque une tentative d'atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant . Elle peut avoir pour objectif de voler des données (secrets militaires, diplomatiques ou industriels, données personnelles, bancaires, etc.), de détruire, ou altérer le fonctionnement normal de dispositifs informatiques , de prendre le contrôle de processus informatiques.

Carte des risques

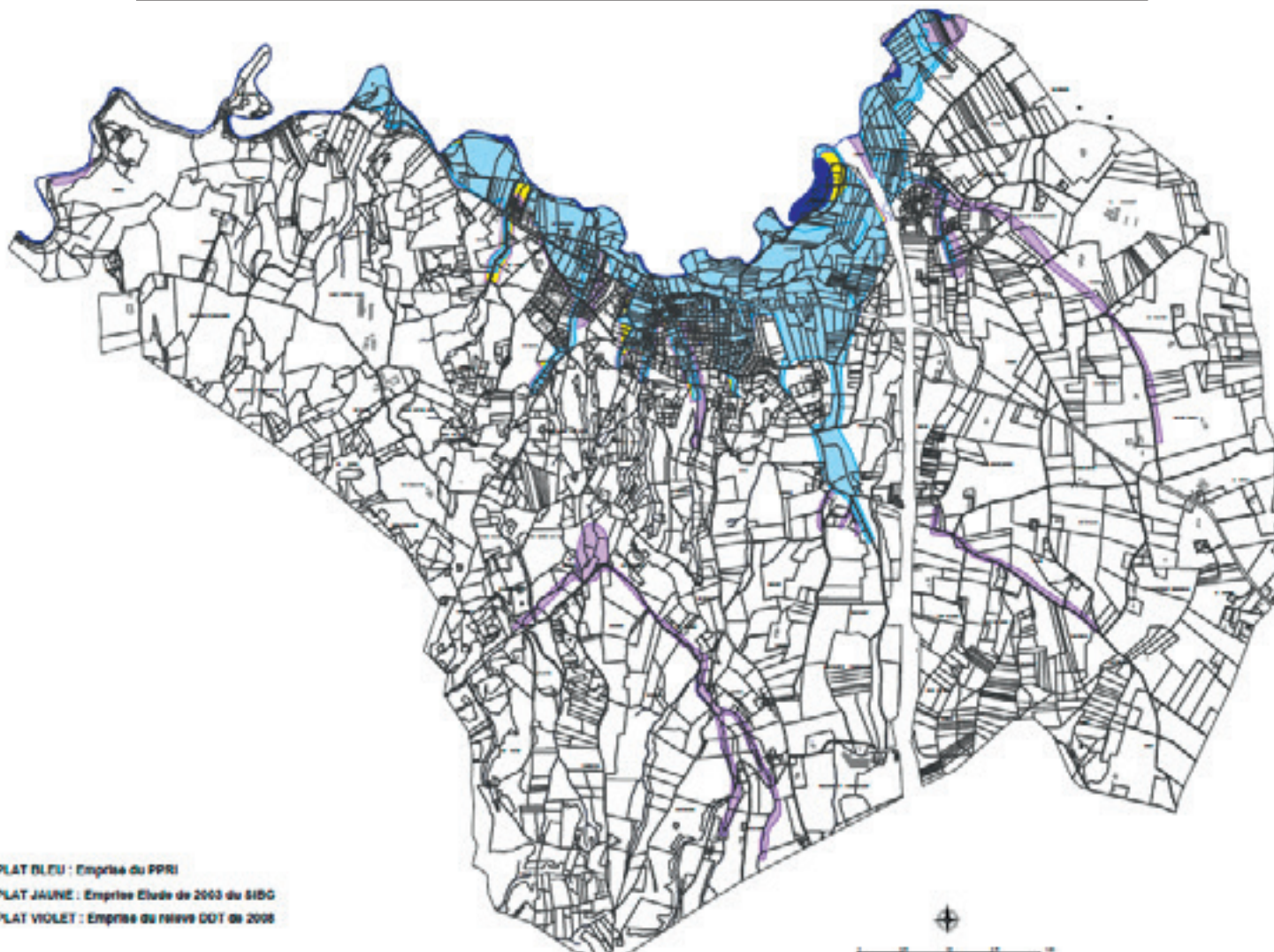
Légende des mouvements de terrains

- Glissement
- ◆ Eboulement
- ▼ Coulée
- ✱ Effondrement
- ▲ Erosion de berges

Carte des mouvements de terrains
Source : www.mouvementsdeterrains.fr



Zone impactée par les inondations



APLAT BLEU : Emprise du PPRi
APLAT JAUNE : Emprise Etude de 2003 du SDO
APLAT VIOLET : Emprise du relevé DOT de 2008

Les arrêtés de catastrophes naturelles



Commune de Saint Barthélemy de Vals

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	16/05/1983	31/05/1983	19/09/1983	22/09/1983
Inondations et coulées de boue	25/09/1987	26/09/1987	02/12/1987	16/01/1988
Inondations et coulées de boue	06/10/1987	06/10/1987	02/12/1987	16/01/1988
Inondations et coulées de boue	09/10/1988	12/10/1988	08/12/1988	15/12/1988
Glissement de terrain	02/10/1993	15/10/1993	12/04/1994	29/04/1994
Inondations et coulées de boue	02/10/1993	15/10/1993	29/11/1993	15/12/1993
Inondations et coulées de boue	25/09/1999	26/09/1999	28/01/2000	11/02/2000
Inondations et coulées de boue	22/10/1999	23/10/1999	07/02/2000	26/02/2000
Inondations et coulées de boue	10/06/2000	10/06/2000	06/11/2000	22/11/2000
Inondations et coulées de boue	08/12/2000	09/12/2000	03/04/2001	22/04/2001
Inondations et coulées de boue	28/08/2003	29/08/2003	03/12/2003	20/12/2003
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
Inondations et coulées de boue	06/09/2008	06/09/2008	07/10/2008	10/10/2008
Inondations et coulées de boue	23/10/2013	23/10/2013	25/11/2013	27/11/2013

Pour en savoir plus



Le portail du gouvernement : www.risques.gouv.fr

Prim.net : le portail du Ministère de l'écologie et du développement durable sur la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Irma Grenoble : L'institut des risques majeurs de Grenoble : www.irma-grenoble.com

Météo France : site de prévention des événements météorologiques : www.vigimeteo.com

Contacts



Mairie de Saint-Barthélemy-de-Vals
04.75.03.22.19

www.saintbarthelemydevals.fr

112 - numéro d'appel d'urgence européen

18 – Sapeurs-pompiers

17 – Gendarmerie Nationale

15 - SAMU

Ce document reprend uniquement les risques majeurs qui impactent la commune de Saint-Barthélemy de Vals.

Pour votre sécurité renseignez-vous sur les risques auxquels vous pouvez être exposés sur votre lieu de travail ou votre lieu de vacances.

Les personnes âgées, fragiles, handicapées, isolées ont la possibilité de se faire inscrire en mairie. Ce registre confidentiel permet de porter assistance aux personnes vulnérables lors de l'apparition d'un événement exceptionnel (canicule, grand froid, inondations...)